

# LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT - SPÉCIAL UKRAINE

Lettre d'information à destination des maires

  
**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Sommaire

### Emploi

> Les déplacés ukrainiens recherchent un emploi en France ?

### Animaux domestiques

> Modalités de prise en charge des animaux domestiques en possession des personnes déplacées d'Ukraine

#### > Livret d'accueil

Vous trouverez ci-joint la traduction en langue russe du livret d'accueil à destination des ressortissants ukrainiens réalisé par les services de l'Etat et l'association COALLIA (version du 5 avril 2022).

*Nota bene : ce document, destiné à être imprimé, est mis en page de façon à en faciliter l'impression, sans paramétrage préalable. Il n'est pas destiné à être lu sur écran.*

## Emploi

### > Les déplacés ukrainiens recherchent un emploi en France ?

Tous les ukrainiens adultes en âge de travailler sont invités à remplir le questionnaire en ligne : <https://deplacesukrainiens.pole-emploi.fr/>

Il est possible de le remplir à partir d'un smartphone, tablette ou d'un ordinateur.

Pôle emploi récupère les données et reprend contact avec ceux qui en ont exprimé le souhait dans les 7 jours au maximum.

Suite à leur inscription à Pôle emploi, ils peuvent bénéficier, en fonction de leurs besoins :

- d'une formation au français dont le coût sera pris en charge,
- d'un accompagnement à la recherche d'emploi,
- de propositions d'offres d'emploi et de mises en relation avec des entreprises.

Les inscriptions se font sur le site [pole-emploi.fr](https://pole-emploi.fr) pour ceux qui peuvent le faire, après l'obtention de leur autorisation provisoire de séjour (APS).

Dans le cas contraire, exceptionnellement, ils pourront être inscrit dans une agence Pôle emploi, la plus proche de leur lieu d'hébergement.

En tout état de cause, Pôle emploi Bretagne pourra les contacter directement après leur passage à la Préfecture.

## Animaux domestiques

### > Modalités de prise en charge des animaux domestiques en possession des personnes déplacées d'Ukraine

Le cadre réglementaire prévoit que l'introduction au sein de l'Union européenne, de chats et chiens en provenance d'Ukraine doivent habituellement satisfaire les **conditions suivantes** :

- animal identifié ;
- animal valablement vacciné contre la rage;
- animal titré avec résultat favorable 3 mois avant importation ;
- accompagné d'un certificat sanitaire original.

Au regard de la situation en Ukraine, il est mis en œuvre un dispositif permettant d'accueillir dans l'urgence les animaux ne répondant pas à ces exigences. **Ils feront l'objet d'une identification électronique, d'un enregistrement dans Icad, seront déparasités et soumis à des consultations vétérinaires régulières de surveillance** (il n'y a donc pas de mise en quarantaine ou d'isolement à prévoir). A l'issue de cette période de surveillance, ils seront alors vaccinés contre la rage.

Un dispositif a été déployé sur la base d'un accord entre l'État, l'association Vétérinaires pour tous et la Fondation Brigitte Bardot, garantissant la gratuité, pour les déplacés, des consultations et soins vétérinaires à engager pour identifier, suivre et vacciner les chiens et chats. Un flyer en français traduit en ukrainien, que vous trouverez sur le site internet de la préfecture, a été élaboré par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) à destination des personnes déplacées.

Vous trouverez le descriptif de l'organisation financière Vétérinaire pour tous / Fondation FBB à l'adresse suivante : <http://www.veterinairespourtous.fr/>, avec notamment dans l'onglet "vétérinaires" la liste des vétérinaires de l'association par région à contacter avec un formulaire de demande de prise en charge.

Suivez notre actualité sur [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)



Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture des Côtes d'Armor